

Commune de Sprimont
Réunion de la Commission Locale de Développement rural (CLDR)
Procès verbal de la réunion du 8 octobre 2015

Sont présents :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission BOZET Jean-Luc, COGNIAUX Franz, DELMAL Christiane, DELPORTE Pierino, MARCHAL Odette, PICQUOT Isabelle, PONTIER Joseph et t'SERSTEVENS Jean-Marc.

Monsieur ANCION Claude, Président de la CLDR.

Madame DELVILLE AF, secrétaire de la Commission.

Mesdames Amandine LEUSCH et Anouck BARTHELEMY, GREOA.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission BIATOUR Edmond, DANGEZ Jacques, DEFLANDRE Yves, DELREZ Philippe, DELVAUX Luc, GRUSELIN Antoine, LEVERD Dominique, ROUXHET Olivier, SCHYNS Frédéric et THIL Eric.

Monsieur LILIE Jacques, Directeur du GREOA.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission DANHIEUX Yan, DEFAYS Alain, DEFGNEE Henry-Jean, DELHAXHE Eric, DYKMANS Pierre, GEORGES Muriel, HEBRANS Michel, LAHAYE Pierre, MORAY Caroline, MOTTARD Frédéric et VOUE Lucie.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/06/2015

Le procès-verbal de la séance du 25/06/2015 est approuvé.

2. SITUATION DES FICHES EN COURS

Fiche Louveigné

Les travaux pour le lot 1 (Partie parking et chemin d'accès) du marché de travaux, attribués à l'association momentanée ABTECH-IDEMASPORT, commencent le 19/10/2015. Une première réunion est fixée au 15/10.

Les travaux pour le lot 2 (Partie plaine multisports) n'ont pu être notifiés et commandés faute d'avoir reçu l'aval du Ministre compétent (subside SPW-Infrasport).

Fiche Damré

Suite à l'intervention du cabinet du Ministre Collin, le Chemin de Fer de Sprimont (CFS) et les services communaux doivent se revoir afin de réévaluer les chiffres et de proposer une nouvelle ventilation (la partie amélioration de la voirie et des canalisations devant être à charge de la commune).

Fiche Adzeux

Le marché public de service relatif à la désignation du géomètre a été attribué au bureau BTF.

M. Ancion précise que l'aménagement de la voirie au niveau des carrefours n'est pas à l'ordre du jour. Le principal est d'avancer pour que la voirie devienne publique afin de pouvoir améliorer, subsides à l'appui, le domaine (eau et électricité).

3. DIVERS

Le Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020 – présentation par Mme BARTHELEMY du GREOA

« Ce programme permet de soutenir les acteurs de la ruralité, dont les secteurs agricole et sylvicole, pour la mise en œuvre de mesures à destination du développement socio-économique, des services ruraux et de l'environnement.

Approuvé par la Commission européenne et le Gouvernement wallon en juillet 2015, le programme wallon de développement rural (PwDR) est financé par l'Union européenne pour plus de 264 millions d'euros, et par la Wallonie pour plus de 390 millions d'euros.

Au total, c'est un montant de 654 millions d'euros qui sera mobilisé pour la ruralité.

Des mesures, des soutiens...

Les mesures présentées ici s'adressent à différents acteurs du monde rural dont les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires, avec près de 80% de l'enveloppe totale qui leur sera affectée.

Les TPE/PME, les communes, les maisons du tourisme, les Groupes d'Action Locale ou encore les Parcs naturels,... et bien d'autres acteurs pourront également bénéficier de ces soutiens.

Le PwDR a pour objectif d'améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, de renforcer la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement et de favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois. En dehors des mesures dites «surfaciques» (méthodes agroenvironnementales, soutien à l'agriculture biologique, ...) dont les demandes de soutien se font via la demande unique (anciennement nommée déclaration de superficie), les autres mesures font l'objet d'un mécanisme de sélection de projets.

En fonction des mesures, les demandes d'aide peuvent être introduites soit à tout moment («bloc trimestriel»), soit lors d'appels à projets.

Chaque fiche reprend l'information spécifique à chaque mesure.

Le programme complet et l'ensemble des informations peuvent être consultés sur le portail wallon de l'agriculture et sur le site du réseau wallon de développement rural :

<http://agriculture.wallonie.be/pwdr>

<http://www.reseau-pwdr.be> »

Extrait de http://www.reseau-pwdr.be/media/664638/fiches_pwdr_.pdf

Il est précisé que certaines mesures s'adressent aux Communes et permettent, notamment, l'introduction d'un dossier de candidatures en vue de concrétiser un ou des projets figurant dans un PCDR. Les mesures concernées sont les suivantes :

- 7.2 : *Investissements dans la création, l'amélioration ou le développement d'infrastructures dans le domaine de la santé*
- 7.4 : *Investissement dans des services de base à la population rurale*
- 7.5 : *Investissement dans de petites infrastructures touristiques*

Concernant plus particulièrement Sprimont, M. Ancion explique que la mesure 7.5 représente une opportunité d'introduire le projet d'aménagement touristique à Banneux (fiche 2.5 du PCDR). En effet, cette mesure a pour finalité de « *renforcer et développer les sites touristiques, culturels et patrimoniaux existants afin d'assurer leur pérennité et d'en améliorer la qualité, notamment au travers :*

- *du renforcement et du développement des sites;*
- *de la complétude du maillage de l'offre par l'intégration et la valorisation de sites d'intérêt, dans ces zones où le tourisme patrimonial, culturel et naturel constitue une alternative effective au déficit d'activités économiques, ainsi que par la réalisation de nouveaux équipements structurants de qualité;*
- *de l'amélioration de l'image rendue par les abords et les structures d'accueil des pôles touristiques et par les pôles touristiques eux-mêmes (aménagement des places et abords, parkings, recours à une signalétique adaptée, précise et coordonnée,...). »*

Cette mesure permettrait de bénéficier d'un subside couvrant 80% des coûts éligibles.

Le projet d'aménagement à Banneux permettrait de dynamiser les commerces, d'enrayer la transformation des espaces commerciaux en logements et d'améliorer l'attractivité du site pour les visiteurs. Actuellement, la Commune a fait l'acquisition d'un bâtiment à Banneux qui pourrait accueillir l'office du tourisme ainsi que des logements à l'étage.

GAL : il n'y a pas encore de nouvelle. La décision devrait arriver fin octobre.

La réunion de la prochaine CLDR se tiendra plus que probablement le mercredi 16/12/2015.